

Informations

Accès :
En arrivant d'Arles au centre ville, tourner à gauche traverser le cours Paul Révoil. Le parking de L'Europe est situé à gauche en haut du cours.
En arrivant de Salon au centre ville, tourner à droite et suivre les mêmes indications citées ci-dessus.

Parking :
Parking place de l'Europe

Contacts utiles :
> N° accès massif : 0811 20 13 13
> Tourisme : www.visitprovence.com
> Transport : www.lepilote.com

> Syndicat d'Initiative de Mouriès :
tél. : 04 90 47 56 58
> Parc Naturel Régional des Alpilles :
tél. : 04 90 54 24 10

⚠ "Le site des Caisses de Jean-Jean recèle de très nombreux habitats et espèces animales et végétales dont plusieurs sont protégées au niveau national ou international. Pour ne pas déranger des espèces nicheuses rares, veuillez rester sur les sentiers balisés pour les préserver".



Distancier :

Marseille - Mouriès : 75 km
Salon de Prov.-Mouriès : 21 km
Martigues-Mouriès : 46 km
Arles-Mouriès : 28 km

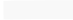

Découverte :

- > Vin : Mas de Gourgonnier
Le Destet
13890 Mouriès
tél. : 04 90 47 50 45
- > Olives : Moulin Saint Michel
Cours P. Revoil
13890 Mouriès
tél. : 04 90 47 50 40
- > Olives : Moulin à huile coopératif du Mas Neuf
Chemin du Mas Neuf
13890 Mouriès
tél. : 04 90 47 53 86
- > Olives : Moulin du Mas de Vaudoret
13890 Mouriès
tél. : 04 90 47 50 13

Balisage

GR : Traits rectangulaires superposés blanc et rouge
(marque déposée par la F.F.R.P. à l'I.N.P.I.).

La croix de St-André signale une mauvaise direction.
La priorité de balisage est donnée au GR, GR de pays, PR.

Bon :  Changement de direction : 

Mauvaise direction : 

Le balisage est réalisé bénévolement
SDU OHV PHPEUHV G·DVVRFLDWLRQV DIÀOLpHV

Conseils et recommandations pour se promener en Provence

/D IRURW HW OD FROOLQH VRQW VRXU
à tous mais elles appartiennent à quelqu'un.
Respectons l'hospitalité de leur propriétaire.

- Restons sur les chemins balisés.
 - N'abandonnons aucun objet, aucun déchet. Nous pouvons ramener les emballages vides que nous avons apportés pleins.
 - Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas.
 - Respectons la réglementation, ne pénétrons pas les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.
 - Respectons les viticulteurs et les agriculteurs ; ne cueillons pas leurs produits.
 - Sachons cohabiter avec les chasseurs.
 - N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par temps de sécheresse, par grand vent.
- Dans les Bouches-du-Rhône, l'accès aux massifs forestiers est réglementé par arrêté préfectoral et peut l'être par arrêté municipal, pour votre sécurité et la préservation des sites sensibles. Ce sont le croisement de trois situations de danger météorologique d'incendie et les trois périodes de l'année qui correspondent à des sensibilités d'éclosion de feux croissantes qui vont déterminer les possibilités d'accès par site.
- Pour plus de renseignements (pendant la période estivale) :
08.11.20.13.13. ou
www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr
- Pour rendre votre randonnée agréable
- Ne surévaluez pas vos forces physiques.
 - Renseignez vous sur le temps de parcours, sur la météo.
 - Évitez de partir seul.
 - Emportez une gourde d'eau, une trousse à pharmacie, la carte IGN, une boussole.
 - Soyez équipé d'un sac à dos, de baskets ou de chaussures légères, d'un vêtement chaud, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau.

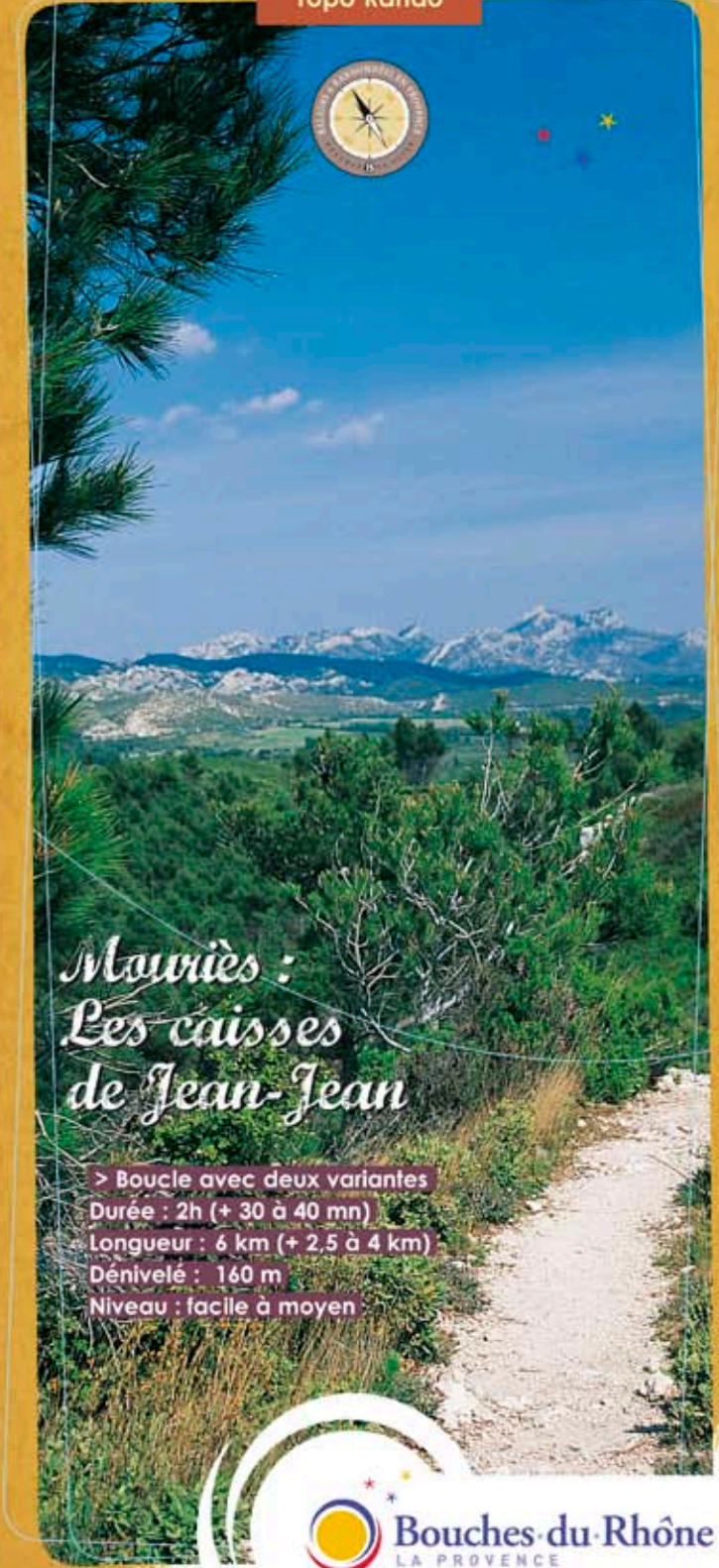
Comité Départemental du Tourisme 

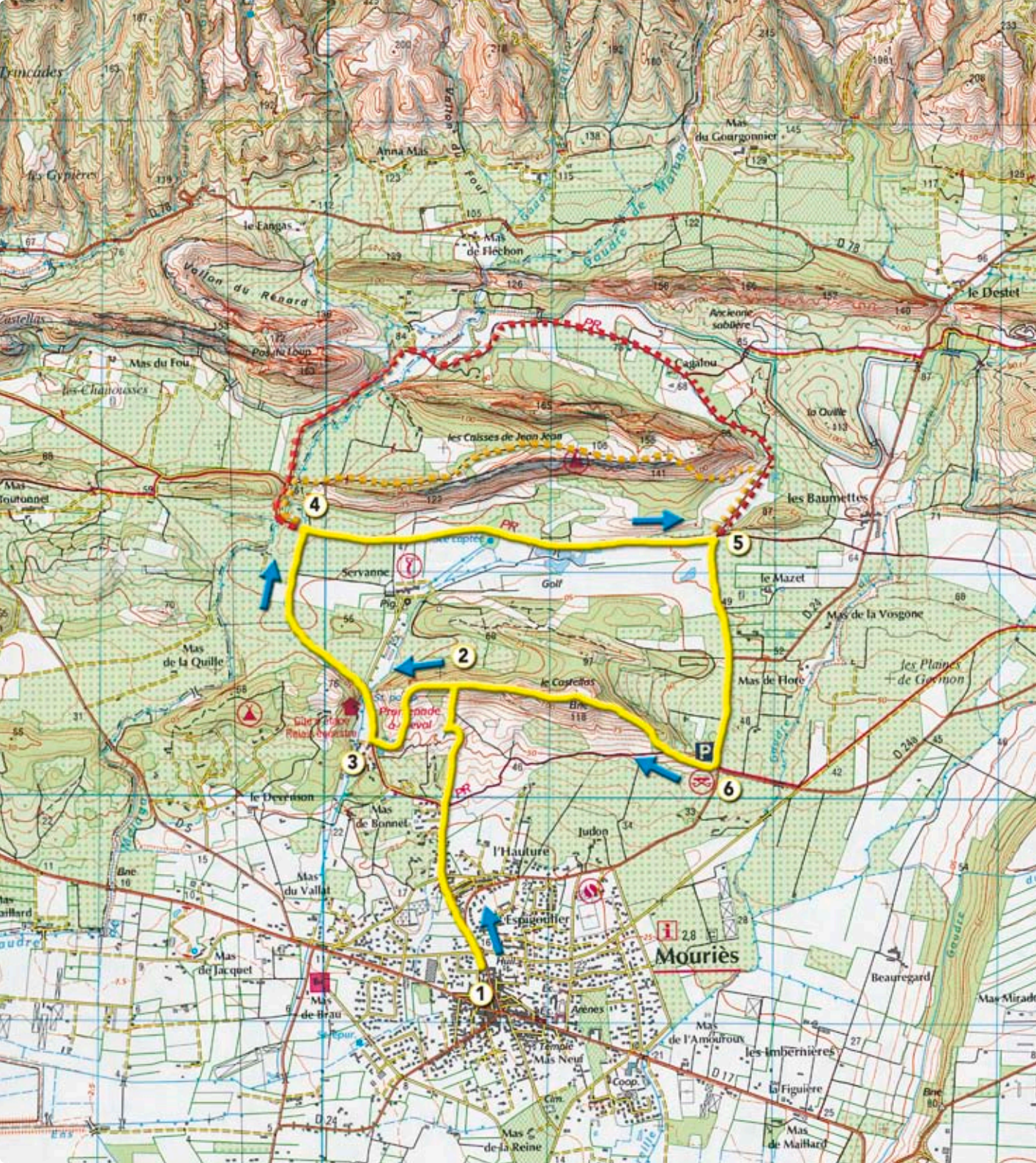
13, rue Roux de Brignoles - 13006 Marseille
Tél : 04 91 13 84 40 - Fax : 04 91 33 01 82
Site web : www.visitprovence.com

En collaboration avec le Parc Naturel Régional des Alpilles, le Syndicat d'Initiative de Mouriès et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre : Tél. 04 91 32 17 10



CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Direction de l'Environnement
Europôle de l'Arbois - 13792 Aix-en-Provence cedex 3 - Tél. : 04 42 97 10 10
sur internet : <http://www.cg13.fr>





Itinéraire :

Les Caisnes de Jean-Jean :

Balilage jaune

① Quittez le parking en direction du rond-point. Laissez à votre gauche l'avenue Alphonse-Daudet. Prenez l'avenue des Alpilles et, après 100 m, quittez la pour prendre la route de Servanne. Suivez cette route pendant environ 600 m. Dans un virage à gauche, quittez la route pour prendre un sentier qui monte vers la crête du Castellas à travers la garrigue.

② Arrivé sur la crête, tournez à gauche. Parcourez la ligne de crête puis descendre à gauche pour rejoindre la route au niveau d'un château d'eau.

③ Suivez la route à droite, dépassez le château de Servane. Continuez jusqu'à un grand coude à gauche.

④ Quittez la route et empruntez à droite un chemin au milieu des oliviers (à gauche, vue sur les barres rocheuses de Jean-Jean). Traverser dans la même direction le golf de Servanes.

⑤ Bifurquez à droite vers le Sud. Suivez ensuite la D24 jusqu'au parking aménagé à l'angle de la D24 et la D24a.

⑥ Traversez le parking et prenez de suite à gauche le sentier vers l'ouest sur 200m. Montez à droite pour accéder à la crête du Castellas. Parcourez la ligne de crête jusqu'au point 2. Descendez vers le village.

Variante I

(par le chemin du Cagalou, + 40 min, balilage jaune) :

A partir du point 4, suivez la petite route sur 300 m. A une intersection, dirigez vous en face vers le nord, franchissez le petit pont sur le Gaudre et traversez une oliveraie. Poursuivez par un chemin qui contourne les caisnes de Jean-Jean. Passez par Cagalou et rejoignez le point 5.

Variante II

(par les Caisnes de Jean-Jean, + 30 min, sans balilage) :

A partir du point 4, suivez la petite route sur 300 m. A l'intersection, prenez la piste à droite qui se dirige à l'intérieur d'un vallon. Cette piste se poursuit le long des falaises (site d'escalade) jusqu'à l'oppidum.

⚠ Au fond du vallon il faut grimper quelques mètres pour arriver à la crête (vue splendide sur le golf de Servanes et ses oliveraies). Descendez par un chemin à peine visible pour rejoindre un autre chemin qui vous amène, en le prenant à droite, vers le parking (point 6).